New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie les petits trésors I.H.Ltée	1036005	Le 19 octobre 2022
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Garderie les petits trésors I.H. Ltée		(506) 727-4656
Adresse		
5 rue De La Forge Caraquet NB E1W 1A2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Karine Basque		Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	01 nov. 2022	
Commentaires :			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	28 avr. 2023	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	05 oct. 2022	19 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	05 oct. 2022	19 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	01 nov. 2022	
Commentaires :			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	05 oct. 2022	19 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection.

Lors de mon suivi j'ai observé un bricolage de groupe sur une assiette de carton ainsi que des jeux libres. De plus, le lavage des mains, séance de toilette fut observé avant la collation.

Les employés sont inscrits à leur formation de RCR de secouriste général de niveau C le 29-30 octobre 2022. Cette lacune sera corrigée lors de la reception de la preuve du renouvellement du secouriste général de chaque employé.

Les éducateurs doivent avoir terminé avec succès le cours d'Introduction à l'éducation de la petite enfance (60 hrs) et le curriculum éducatif (30 hrs). Cette lacune sera corrigée lorsque les 2 éducatrices auront terminé la formation exigée.

Permis recommandé

original signé par
Karine Basque — 19 octobre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date